

VALLON-PONT-D'ARC

Les Côtes-du-Vivarais en assemblée générale

L'aire des vignobles Côtes du Vivarais AOP s'étend du pied de la Dent de Rez aux gorges de l'Ardèche, et de la rive du Rhône à l'Aven d'Orgnac, un îlot à Vinezac et 5 villages limitrophes du Gard. Le syndicat a tenu son assemblée ce lundi 28 janvier à la maison des Vignerons à Vallon Pont d'Arc, sous la présidence d'Alain Testut, en présence de Jean-Luc Flaugère président de la Chambre d'Agriculture, et de Cyril Jaquin président de 2000 vins d'Ardèche. Le président a exposé le déroulement de la récolte 2017, puis de la récolte 2018, de belle qualité, soulignant un léger frémissement des cours. Cette dernière s'est élevée à 10 900 hl, en progrès de 10 %. Elle se répartit pour 6 180hl en vin rouge, 3780 hl en vin rosé, 980 hl en vin blanc.

Ont été renouvelés administrateurs : Dominique Robert, Cédric Flandin, Nicolas Ville, Claude Dumarché et Christophe Dugoul.

Un exposé a été présenté par la déléguée d'Inter-Rhône, qui met en avant les diverses actions de communication. La majorité des ventes a lieu chez les cavistes. Raphaël Brandazzi directeur de

FRAOC Sud Est, a fait un exposé complet sur l'actualité réglementaire, à savoir la charte de bon voisinage en matière de traitements des cultures, la possibilité expérimentale de nouveaux cépages en vue de la transition climatique, l'option pour verdir en terme de valeur environnementale, la transmission familiale de l'exploitation, et l'épargne de précaution.



■